

*sous la direction de
Mélanie DUBUY et Gildas RENOU*

DRÖIT & POLITIQUE

LES

HABITS NEUFS DU CITOYEN

*TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES
DE LA CITOYENNETÉ :
PERSPECTIVES INTERDISCIPLINAIRES*



EDITIONS A. PEDONE

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

atmosphériques. Un immense champ de travaux sur ces questions a été défriché, depuis une trentaine d'années, tant en langue française⁹⁰ qu'en langue anglaise⁹¹.

PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

A partir de travaux sur des domaines circonscrits, cet ouvrage tente de dégager un panorama d'ensemble qui donne sens aux transformations plurielles que chacun des auteurs impliqués dans ce volume a observées, dans son champ de recherche respectif.

Dans la contribution intitulée « Le concept de citoyenneté : entre ancrage dans une communauté politique et dépassement universaliste », Jean-Denis Mouton propose une élucidation historique du concept de citoyen. Depuis son apparition dans l'Antiquité grecque, la citoyenneté renvoie à l'idée d'un rattachement de l'individu à une communauté politique d'appartenance, notamment par les liens du sang, à savoir la Cité. Mais, en même temps, la citoyenneté est sous-tendue par un dépassement universaliste. Des formes antiques d'organisation politique à la formation de l'Etat moderne, cette ambivalence va perdurer. La citoyenneté exprimera à la fois le rattachement d'une personne à la Nation, mais aussi son droit de participer activement à la vie de l'Etat, dans le sillage de la philosophie universaliste des Lumières. Puis, progressivement, la citoyenneté va être définie comme un statut privilégié, comme la conséquence d'un lien de rattachement de la personne à l'Etat, c'est-à-dire la nationalité. Le droit international consacre cette conception en définissant la citoyenneté comme l'obtention de droits politiques au profit des nationaux. Cette vision internationaliste considérant la citoyenneté comme un sous-ensemble de la nationalité est remise aujourd'hui en cause. La reconnaissance d'un droit international des droits de l'Homme, et l'apparition de formes internationales de « quasi-nationalité », d'un côté, mais aussi la formation de citoyennetés communes, post coloniales ou régionales, de l'autre, contribuent à distendre le lien entre les deux notions. Pour autant, si la citoyenneté ne peut plus

⁹⁰ Pour une proposition de réformes institutionnelles en vue de répondre à l'enjeu écologique, v. l'ouvrage novateur de D. BOURG, K. WHITESIDE, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Le Seuil (coll. République des idées), Paris, 2010. Voir aussi V. PETIT, B. GUILLAUME, « Quelle démocratie écologique ? » *Raisons politiques*, n°64, pp. 49-66 ; S. AUDIER, *La cité écologique. Pour un éco-républicanisme*, La Découverte, 2020 ; R. ECKERSLEY, « La démocratie à l'ère anthropocène », *La pensée écologique*, n°1, 2017 ; D. BOURG, « La démocratie représentative au défi des limites planétaires », *La pensée écologique*, n°3, 2019, pp. 8-18. Citons également l'un des premières tentatives de philosophie politique de la nature : M. SERRES, *Le contrat naturel*, Bourin, 1990. Parmi les propositions récentes, voir B. LATOUR, *Face à Gaïa* (La Découverte, Paris, 2015) ainsi que C. LARRERE et R. LARRERE, *Penser et agir avec la nature*, La Découverte, Paris, 2018.

⁹¹ Il existe dans le monde anglophone un courant de « pensée politique verte » (*green political theory*), sans équivalent dans l'espace intellectuel francophone. Voir notamment A. DOBSON, *Citizenship and environment*, Oxford University Press, Oxford, 2003 ; R. ECKERSLEY, *The Green State*, Cambridge UP, Cambridge, 2004 ; J. BARRY, « Resistance is fertile. From environmental to sustainability citizenship », in A. DOBSON & D. BELL, (ed.), *Environmental citizenship*, MIT Press, Cambridge, 2006 ; S.C. JAGERS, « In search of ecological citizen », *Environmental politics*, 2011, vol. 8, 1, pp. 18-36. J. PICKERING, K. BACKSTRAND, D. SCHLOSBERG, « Between environmental and ecological democracy : theory and practice at the democracy-environment nexus », *Journal of environmental policy and planning*, 2020, 22, 1, p. 1-15.

être simplement conçue comme une conséquence de la nationalité, l'idée d'une citoyenneté « globale » ou « post-nationale » (formes contemporaines d'une citoyenneté cosmopolitique) ne peut faire abstraction d'un rattachement à une communauté politique institutionnalisée.

Mélanie Dubuy poursuit la réflexion engagée dans une perspective internationaliste sur la citoyenneté en concentrant son attention sur un enjeu qui est récemment devenu très aigu : les usages politiques de la citoyenneté par les Etats. Dans sa contribution, « La politique de « passeportisation » de la Russie, une arme d'annexion rampante ? », elle s'intéresse aux politiques de passeportisation, à partir des stratégies actuelles de l'Etat russe. Cette question est revenue au centre des préoccupations des internationalistes après que la Russie a adopté, le 24 avril 2019, un décret permettant aux résidents des régions du Donbass, Donetsk et Lougansk de bénéficier d'une procédure accélérée pour accéder plus facilement à la citoyenneté russe (procédure depuis facilitée par un décret du 11 juillet 2022 et permettant l'accès à tous les citoyens d'Ukraine). Cette politique correspond à un mouvement de naturalisation de masse ; elle offre plusieurs avantages aux nationaux d'un Etat étranger qui l'acceptent, comme notamment le bénéfice d'un titre pour voyager ou des facilités pour accéder au marché du travail en Russie. Elle assure la réalisation d'un plan échafaudé en trois parties permettant à la Russie d'étendre sa zone d'influence dans des régions qui ont proclamé leur indépendance. Cette passeportisation repose tout d'abord sur la fabrication des citoyens russes à l'étranger, une stratégie qui peut permettre ensuite de lancer une intervention militaire en invoquant la nécessaire protection des citoyens, ouvrant enfin la voie à une possible annexion. L'article tend à montrer que cette politique n'est pas appliquée de la même manière en fonction des régions séparatistes contenant une forte population russophone et proches de la Russie (Transnistrie en Moldavie, Abkhazie/Ossétie du Sud en Géorgie, Crimée et Donbass en Ukraine). Cette politique de naturalisation *de facto* massive interroge le droit international. Le droit international condamne ces pratiques, la passeportisation étant vue comme un instrument visant à servir la politique d'expansion territoriale en causant un préjudice particulièrement grave aux autres Etats. Il s'agit d'une politique qui va à l'encontre des principes cardinaux du droit international comme le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Etat. A défaut d'être une garantie d'annexion systématique, elle est assurément une arme de déstabilisation massive.

C'est encore à partir du cas russe que Julien Nocetti propose sa réflexion sur les usages stratégiques des Etats sur la citoyenneté, à partir d'une étude du *soft power* informationnel. Sa contribution s'intitule « L'influence extérieure des Etats sur les choix politiques des citoyens via internet. Le cas russe ». L'auteur montre que, depuis le milieu de la décennie 2000, les autorités russes se sont dotées d'un vaste appareil d'influence médiatique adossé à un dispositif classique de *soft power*. Tout particulièrement à partir de la crise ukrainienne entamée fin 2013, cet appareil adopte une ligne éditoriale dite « alternative » consistant à relativiser les fondements des démocraties libérales pour mieux souligner l'efficacité d'un modèle de gouvernance plus centralisé et autoritaire. Ainsi, les médias d'Etat *RT* (anciennement *Russia Today*) et *Sputnik* mettent-ils très régulièrement en exergue,

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

dans leurs reportages et contenus web, un Occident velléitaire, divisé et inconsistant, dans l'idée de théâtraliser les fractures sociales et les faiblesses occidentales. Les citoyens européens sont prioritairement ciblés par les récits (*narratives*) disséminés par ces médias, que ce soit lors de cycles électoraux – afin d'en influencer l'issue – ou de périodes de tensions sociales (vote sur le Brexit en Grande-Bretagne, contestation populaire en Catalogne, crise des « Gilets jaunes » en France, etc.). Cette contribution, si elle met en évidence une volonté au plus haut niveau de l'Etat russe de peser sur les scènes politiques occidentales en recourant aux outils numériques pour y diviser les citoyens, suggère néanmoins que le rôle des autorités russes reste secondaire par rapport à des vulnérabilités sociopolitiques préexistantes au sein des Etats « ciblés ».

La perspective internationaliste est également mise en œuvre par Flora Atcho afin de saisir une autre forme d'instrumentalisation étatique de la citoyenneté : la marchandisation des passeports. Dans son texte, « La marchandisation de la citoyenneté, une rente providentielle pour l'Etat ? », elle étudie attentivement les exemples de Malte et Chypre qui ont, ces dernières années, développé ce type d'instrumentalisation. Transformée en véritable marchandise que l'on peut acheter, vendre ou échanger, le bien « nationalité » est envisagé comme une ressource pouvant servir à faire sortir l'économie nationale de la crise ou de la récession en attirant d'importants capitaux, surtout lorsqu'elle est complétée automatiquement par la citoyenneté européenne. La vente des nationalités maltaise et chypriote a généré des profits massifs pour les Etats. L'analyse des programmes de vente de citoyenneté conduit cependant à relativiser leurs effets sur les économies nationales concernées, en dépit des bénéfices considérables qu'ils engendrent. Loin d'être la panacée à toutes les difficultés, ils ont des effets préjudiciables, y compris sur le plan économique. Cette étude permet de prendre la mesure des effets (politiques et juridiques) de ce dévoiement de la nationalité qui paraît, tout autant que la citoyenneté, comme « désubstantialisée » par cette pratique.

La conception républicaine de la citoyenneté née en France lors de la Révolution a été critiquée, tout au long du XIX^{ème} siècle, pour son côté exagérément abstrait et formel, trop coupé des communautés de vie concrète. La critique a été émise tant par les auteurs conservateurs (comme E. Burke) que par des socialistes (comme K. Marx)⁹². C'est à cette limite que différents projets ont souhaité répondre en revalorisant ce que la Révolution avait brisé : les corporations, c'est-à-dire les attachements socio-économiques ou socioprofessionnels. Dans son texte « La citoyenneté corporatiste : un paradigme épuisé ? Réflexion à partir des projets de « Sénat économique et social » en France », Arthur Braun parcourt l'histoire de cette volonté d'ancrer la démocratie représentative sur une citoyenneté contextualisée dans son milieu socio-économique. En France, les projets constitutionnels de chambre parlementaire « corporative » ou « économique et sociale » ont été disqualifiés d'office par trois critiques assimilables à des moments historiques qui viennent surdéterminer le débat. Premièrement, la Révolution, qui

⁹² E. BURKE, *Réflexions sur la Révolution de France*, trad., Hachette, Paris, 1989 (1790) ; K. MARX, *Sur la question juive*, trad., présenté par D. Bensaïd, La Fabrique, Paris, 2006 (1844).

introduit le concept de nation « une et indivisible », a inauguré un certain déni de la valeur politique des « corps intermédiaires », dès 1789. Deuxièmement, la captation et le dévoiement de l'idée corporatiste par les régimes fascistes et autoritaires des années 1920-1940 a affaibli l'ambition de la représentation corporative. Troisièmement, la victoire du « non » au référendum de 1969, par lequel le général de Gaulle avait voulu transformer le Sénat en chambre représentant notamment les intérêts économiques et sociaux, semble avoir marqué un coup d'arrêt dans cette réflexion au long cours, dans l'histoire politique française. Ce chapitre offre des réponses à trois questions. Premièrement, que recouvre l'idée corporatiste ? Deuxièmement, peut-on envisager la coexistence d'une citoyenneté politique traditionnelle et d'une citoyenneté corporative, ou, à défaut, une composante économique et sociale ? Enfin, dans une démocratie libérale, la représentation est-elle strictement politique ou peut-elle prendre d'autres formes, dans une logique pluraliste ? A partir du cas français, ce chapitre propose de réfléchir aux conditions de possibilité (ou non) de la greffe de la représentation économique et sociale sur la représentation politique.

C'est en spécialiste de science politique qu'Eric Savarese aborde ensuite l'enjeu mémoriel impliqué dans la définition française de la citoyenneté. Dans le chapitre intitulé « Le modèle républicain de citoyenneté au prisme des « lois mémorielles », il étudie ce que les lois mémorielles font au cadre intellectuel de définition de la citoyenneté, en France. Le modèle républicain de citoyenneté a souvent été présenté comme entré « en crise », suite à différents diagnostics : faible sentiment d'appartenance à la « communauté politique » de populations « victimes » de la relégation sociale ; affaiblissement du rôle des traditionnelles institutions « assimilatrices » (école, armée, partis, syndicats) ; tentations du « communautarisme » ; remises en causes du principe de laïcité, etc. Or, depuis trente ans, pas moins de six « lois mémorielles » ont été adoptées, sur des questions aussi diverses que l'esclavage, les génocides juifs et arméniens, la guerre d'Algérie. Les lois mémorielles ne constituent ni une nouveauté, ni le seul instrument d'action publique disponible pour élaborer des politiques de la mémoire. Pour autant, jamais le législateur ne s'était autant saisi de l'enjeu mémoriel. A partir d'une analyse contextuelle de ces lois mémorielles, ce chapitre montre que, d'une part, celles-ci s'inscrivent en tension avec le modèle républicain de citoyenneté (universaliste, individualiste et laïque), et que, d'autre part, elles peuvent être considérées comme des ajustements nécessaires à sa réaffirmation. En effet, elles ne concernent pas des individus universellement égaux, mais plutôt des groupes particularisés.

De nombreux auteurs ont écrit, pour s'en réjouir ou le déplorer, que la construction de l'Union européenne aurait joué un rôle central dans le processus de passage vers une « démocratie post-nationale ». Le rôle du citoyen devrait y être redéfini, sous peine d'être dévitalisé et vidé de toute substance. Dans son chapitre « Les droits du citoyen et les droits humains dans l'Union européenne », Léonard Matala-Tala reprend le dossier, en s'appuyant sur une lecture attentive des traités européens et, plus généralement, du droit de l'UE. La spécificité de l'intégration européenne, à travers le prisme de la citoyenneté européenne et des droits humains, permet de mettre en évidence le brouillage qui existe entre les

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

droits du citoyen européen et les droits humains. Cette étude s'intéresse aux interactions qui découlent concrètement de la mise en œuvre des droits du citoyen européen et des droits humains dans l'Union européenne.

L'article de Teresa Pullano se propose d'étudier les thèses de la citoyenneté post-nationale afin d'en évaluer la pertinence pour le cas européen. Dans "Philosophies of Post-National Citizenship at a Crossroad", elle mobilise sa fine connaissance du débat international en théorie politique pour éclairer la problématique de la citoyenneté dans sa relation avec le destin de l'Etat-nation. Partant du constant que les migrations, la globalisation économique et des cultures ainsi que la digitalisation des sociétés obligent à imaginer des formes d'identification et de participation politiques qui dépassent le cadre de l'Etat-nation, elle reconnaît la difficulté de refondation du contrat social à une échelle post-nationale, ainsi que les contradictions et les insuffisances du lien entre citoyenneté et nationalité. Elle interroge le fait que le libéralisme a été considéré comme la seule grammaire politique disponible après la chute des régimes soviétiques européens, au début des années 1990 et en analyse les conséquences. Trente ans plus tard, la situation a beaucoup changé : un scepticisme a pris la place de l'optimisme des années 1990. Le débat intellectuel sur la « citoyenneté post-nationale » et le cosmopolitisme est ainsi travaillé par de nouvelles questions et de nouveaux défis dont cet article rend compte.

Dans son chapitre intitulé « La citoyenneté précaire. Situation du travailleur migrant dans l'entre-deux de la quasi-citoyenneté », la politologue Catherine Wihtol de Wenden, pionnière des recherches sur la citoyenneté transnationale⁹³ focalise son attention sur la figure du travailleur migrant. Pendant longtemps, la thématique de la citoyenneté ne s'est pas appliquée au travailleur migrant : il était considéré comme un acteur avant tout économique, muni progressivement de droits sociaux. Mais il était implicitement privé de droits politiques, puisque l'objectif tacite qui lui était attribué était le retour au pays. Dans les pays européens, jusqu'au milieu des années 1970, sa place était donc définie ainsi en creux, au regard de la citoyenneté. Progressivement, des formes de « quasi-citoyenneté » se sont toutefois dessinées dans les pays d'accueil, bien que de nouvelles figures de travailleurs migrants laissent encore observer une condition précaire au regard de la citoyenneté dans nombre de pays d'immigration dans le monde. La chercheuse montre que, d'une façon générale, les Etats contemporains tardent à prendre la mesure du retard pris par la reconnaissance de la citoyenneté de ceux qui sont mobiles par rapport à ceux qui sont sédentaires.

Dans son chapitre "*Towards an "earned citizenship". How nationalism and neoliberalism reshape citizenship in Western countries*" (Vers une "citoyenneté gagnée". Comment le nationalisme et le néolibéralisme redéfinissent la citoyenneté dans les pays occidentaux), le chercheur suisse Christian Joppke apporte la perspective de la sociologie pour comprendre les mutations profondes qui travaillent la question du droit de la nationalité, dans les pays occidentaux. En s'appuyant sur une connaissance internationalement reconnue des enjeux

⁹³ Voir notamment C. WIHTOL DE WENDEN, *La citoyenneté européenne*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999 ; *La question migratoire au XXIème siècle*, Presses de Science Po, Paris, 2010.

migratoires contemporains⁹⁴, il montre que la citoyenneté entendue comme nationalité devient de plus en plus facile à perdre et, simultanément, de plus en plus difficile à acquérir, dans la mesure où on tend de plus en plus à la considérer comme un privilège (qui se mérite) et non comme un droit. A ses yeux, l'émergence progressive du modèle de la « citoyenneté gagnée » (*earned citizenship*) doit être pensée dans ses implications et ses contreparties inquiétantes, tant elle semble faire écho à un mouvement massif repérable dans les politiques récentes mises en œuvres tant aux Etats-Unis qu'en Australie ou dans l'Union Européenne.

A partir d'une entrée qui relève de la pensée politique, Pascaline Motsch aborde des enjeux connexes dans sa contribution : « La subversion du concept de citoyenneté nationale dans l'idéologie postmoderniste ». Son objet d'étude est le courant intellectuel du cosmopolitisme contemporain dont elle étudie les caractéristiques à partir de la critique qu'en a proposé le théoricien Shmuel Trigano. Selon elle, les doctrines cosmopolitiques peuvent se scinder en deux grands courants. Le premier courant, incarné par Diogène le Cynique, est purement négatif, en ce qu'il fait appel à une citoyenneté du monde pour mieux récuser la citoyenneté nationale. En atteste sa critique rédhitoire de toutes les institutions que totalise la cité. Le deuxième courant, incarné par Kant, peut être qualifié de positif, en ce qu'il propose un dépassement de la citoyenneté nationale dans une citoyenneté mondiale, mais sans nier la première, de sorte que le droit cosmopolitique *stricto sensu* se réduit chez Kant au seul droit de visite, et non de séjour, des étrangers. Or, ce cosmopolitisme kantien, conciliateur des droits de l'Homme et de ceux du Citoyen ne semble pas à l'œuvre dans le cosmopolitisme contemporain, bien que la philosophie kantienne du droit soit souvent invoquée. Selon P. Motsch (à la suite de S. Trigano), le cosmopolitisme contemporain (ou « postmoderne ») est essentiellement négatif : il déconstruit (en théorie) et désubstantialise (en pratique) la citoyenneté nationale, en favorisant deux tendances apparemment contraires, mais foncièrement unies dans leur opération d'émiettement de l'Etat-nation : le communautarisme et le universalisme.

Le regard de la science politique est précieux pour saisir une autre dimension des métamorphoses qui affectent la figure classique du citoyen : celle du titulaire de droits politiques, dépositaire d'une parcelle de la souveraineté nationale. Le développement récent des dispositifs participatifs couplé à la crise du militantisme partisan tend à redéfinir les modalités de l'engagement citoyen. Dans son chapitre intitulé « Le citoyen engagé au prisme de l'impératif participatif : le cas du militantisme partisan contemporain », le politiste Laurent Olivier se concentre ainsi sur l'engagement partisan, en France, mis à l'épreuve de l'impératif participatif dans un contexte de crise de l'allégeance des citoyens aux partis politiques. Les instances dirigeantes des partis, instruments de la démocratie représentative, ont hésité à soutenir les initiatives de démocratie participative menaçant de court-circuiter leur rôle de médiation, avant de les expérimenter en

⁹⁴ Voir notamment son ouvrage : C. JOPPKE, *Citizenship et immigration*, Polity Press, Londres, 2010 et son article important : « Transformation of Citizenship. Status, Rights, Identity », *Citizenship Studies*, 11, 1, 2007, pp. 37-48.

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

interne, pour conjurer le déclin de l'institution partisane. A travers l'exemple du Parti socialiste, l'auteur interroge le rapport des militants et des cadres partisans aux pratiques participatives, entre adhésion et réticence. L'impératif participatif suggère autant un procédé communicationnel de labélisation qu'un ensemble de pratiques alternatives à la démocratie représentative. Les militants du Parti socialiste ont adhéré à certaines modalités de démocratie participative interne : ils ont joué le jeu de la démocratie participative « externe », en soutenant de nouvelles expériences citoyennes et l'injonction partisane à renouveler les pratiques. Néanmoins, les réflexes partisans hérités du passé se sont perpétués. En définitive les militants des partis français semblent toujours s'inscrire dans une sorte d'hybridation des trois modèles de démocratie énoncés par Habermas (libéral, républicain, délibératif).

C'est en juriste que Christel Cournil prend à bras le corps l'un des enjeux majeurs de la redéfinition de la citoyenneté en ce début du XX^{ème} siècle : la crise climatique. Dans « Le citoyen climatique. Droits et devoirs politiques à l'ère de l'anthropocène », elle étudie comment, comme l'Etat, le citoyen doit faire face à l'urgence climatique. Par l'inscription dans la loi française en 2019, relative à l'énergie et au climat, la France a entériné l'immensité du défi climatique. A l'ère de l'anthropocène et face au risque de dépassement des limites planétaires, certains Etats ont saisi avec plus ou moins de sincérité, l'ampleur de la tâche à réaliser sur le plan de la gouvernance internationale comme nationale. Les acteurs économiques privés sont quant à eux de plus en plus invités à rejoindre la lutte climatique en pensant, dès maintenant, les transformations de demain et nécessaires à la décarbonation de leur activité économique. Le citoyen a dernièrement pris une place singulière au sein des mouvements de la société civile défendant fermement l'idée de justice climatique : marches et grèves pour le climat, actions de désobéissance civile, etc. Cette contribution étudie comment l'éco-citoyen (ici le « citoyen climatique ») est peu à peu apparu en France, à la faveur du développement d'instruments politiques et juridiques découlant de l'avènement progressif de la démocratie environnementale. Ce chapitre montre que, tant sur le plan de l'information du public, la participation du public au processus décisionnel et de l'accès à la justice, le citoyen climatique s'est vu doter en France d'un arsenal de droits et de devoirs politiques dont il convient d'apprécier la force et la portée. Eclairé par une information climatique largement diffusée, le « citoyen climatique » devient peu à peu un acteur moteur de changement par sa participation au processus décisionnel. Si cette participation a été institutionnalisée (notamment lors de Convention citoyenne sur le climat), certains mouvements citoyens s'affranchissent de ces dispositifs en provoquant des instants de participation plus spontanée. Par exemple, des associations climatiques de jeunesse ont pris l'initiative d'une demande de second « verdissement » de la Constitution française. A côté de ce type de participation, les citoyens climatiques semblent avoir depuis compris qu'ils pouvaient parallèlement agir par le recours au juge pour contester l'inaction ou l'insuffisance des pouvoirs publics. Artisan de la justice climatique en saisissant le prétoire, le citoyen lance désormais le débat démocratique du respect de l'Etat de droit en matière climatique. L'accès au juge devient à la fois un instrument de démocratie

environnementale au service du respect des droits de l'Homme et une stratégie politique pour faire avancer la cause climatique. Le citoyen climatique semble s'afficher désormais comme une vigie de l'action de l'Etat, y compris en lui désobéissant au nom de l'impératif climatique.

La contribution de Samantha Simon explore une question certes déroutante, mais majeure : la citoyenneté animale. Cette question, jadis purement fictive, prend une consistance intellectuelle croissante avec le développement des études animales (*animal studies*), à la confluence de plusieurs disciplines. Dans son texte, « Les bêtes dans l'agora : repenser le statut de l'animal ou repenser la citoyenneté ? », S. Simon tente d'évaluer la pertinence d'un ensemble de propositions théoriques. Dans un premier temps, elle étudie la manière dont le concept de citoyenneté a été construit comme le propre de l'homme, excluant ainsi l'animal. Dans un second temps, elle propose une analyse critique de l'hypothèse tendant à reconnaître un statut de citoyen à certains animaux. Les contributions de Will Kymlicka et Sue Donaldson lui semblent aussi inapplicables que stimulantes intellectuellement. Elle avance enfin, comme solution médiane entre une citoyenneté humaine indépassable et une évolution nécessaire du rapport au vivant, la notion d'écocitoyenneté.

Intitulées « Comment analyser la citoyenneté ? Entre approches classique et post-moderne », les conclusions proposées par Jules Lepoutre se proposent de revenir d'abord sur les chapitres. Elles tentent de faire le départ entre, d'une part, ce qui caractérise les éléments d'une théorie classique de la citoyenneté et ce qui, d'autre part, pourrait l'inscrire dans une certaine forme de post-modernité, *via* un détachement de l'Etat, de son territoire et de sa population. Ces conclusions entendent ensuite dépasser ce débat en montrant que les théories classique et post-moderne de la citoyenneté présentent un certain nombre d'aporées. L'idée serait de parvenir à unir les différents contextes sociaux, politiques et juridiques étudiés par les intervenants autour du paradigme démocratique : la citoyenneté ne serait finalement qu'un point de rencontre entre les individus (et même plus généralement les êtres sensibles) et le pouvoir institutionnalisé.

Ces propos liminaires sont enfin l'occasion de formuler des remerciements à l'endroit de nombreuses personnes pour leur aide précieuse. Coordinateurs de ce volume, nous voudrions remercier le laboratoire IRENEE (laboratoire de droit public et de science politique de l'Université de Lorraine) pour l'aide matérielle qu'il a apportée à l'organisation du colloque qui s'est tenu les 1^{er} et 2 octobre 2020, dont ce volume rassemble les contributions. Qu'il soit également remercié de l'aide financière apportée pour la réalisation de cet ouvrage. A ce titre, nous exprimons une gratitude chaleureuse à son directeur, le Pr. Christophe Fardet, aux membres du Conseil de laboratoire, ainsi que l'équipe d'appui du laboratoire (en particulier Ludvine Starck) qui a été d'un grand soutien. Nous tenons encore à remercier personnellement les doctorants (S. Ndemzoghho, M. Gigant, B. Ousmane, R. Songolé, A. Moussodji) ou docteur (B.D. Kouassi), collègue (E. Derdaele), qui ont aidé à débusquer les dernières coquilles et scories : les relectures attentives sont indispensables à la qualité d'un ouvrage collectif. Nos remerciements vont enfin aux éditions Pedone qui nous fait l'honneur de nous

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

ouvrir leurs portes. C'est une grande joie de publier cet ouvrage dans cette belle maison d'édition qui a pour devise d'être « ouverte sur le monde », à l'image de cet ouvrage qui a pour ambition d'escalader les barrières entre les disciplines scientifiques.

Enfin, une profonde gratitude est adressée à tous les contributeurs de cet ouvrage, anglophones et francophones, pour leur grand enthousiasme, leur patience et leur adaptation à nos demandes et nos suggestions, depuis le colloque jusqu'à l'aboutissement de ce livre. Il revient maintenant aux lecteurs de se saisir, de poursuivre (mais aussi de discuter) les propositions et les pistes qu'il contient.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS

<i>Evanouissement ou recomposition de la chose commune ? Les incertitudes de la citoyenneté contemporaine</i> Gildas RENOUE et Mélanie DUBUY	7
---	---

PROPOS INTRODUCTIFS

<i>La citoyenneté : entre ancrage dans une communauté politique et dépassement universaliste</i> Jean-Denis MOUTON	35
---	----

L'INSTRUMENTALISATION DE LA CITOYENNETÉ PAR LES ÉTATS

<i>La politique de passeportisation de la Russie, une arme d'annexion rampante ?</i> Mélanie DUBUY	53
<i>L'influence extérieure des Etats sur les choix politiques des citoyens via internet. Le cas russe</i> Julien NOCETTI	73
<i>La marchandisation de la citoyenneté, une rente providentielle pour l'Etat ? L'exemple de Malte et Chypre</i> Flora ATCHO	83

REFORMER LE MODÈLE FRANÇAIS DE LA CITOYENNETÉ ?

<i>La citoyenneté corporative : un paradigme épuisé ? Réflexion à partir des projets de « sénat économique et social » en France</i> Arthur BRAUN	105
<i>Le modèle républicain de citoyenneté au prisme des « lois mémorielles ». Retour sur la trajectoire française</i> Eric SAVARESE	123

CE QUE L'UNION EUROPÉENNE FAIT À LA CITOYENNETÉ

<i>Les droits du citoyen entrent-ils en tension avec les droits humains ? Une perspective européenne</i> Leonard MATALA-TALA	137
<i>The contribution of Political Theory to European Union's Citizenship's Debates</i> Teresa PULLANO	157

TABLE DES MATIÈRES

CITOYENNETÉ MONDIALISÉE : GLOBALISATION ET DROITS INDIVIDUELS

<i>La citoyenneté précaire.</i> <i>Situation du travailleur migrant dans l'entre-deux de la quasi-citoyenneté</i> Catherine WIHTOL DE WENDEN	175
<i>Towards earned citizenship :</i> <i>How nationalism and neoliberalism reshape citizenship in Western countries</i> Christian JOPPKE.....	183

LA CITOYENNETÉ DANS LA RECONFIGURATION DE LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

<i>La subversion du concept de citoyenneté nationale dans l'idéologie postmoderniste</i> <i>La critique de S. Trigano</i> Pascaline MOTSCH.....	199
<i>Le citoyen engagé au prisme de l'impératif participatif.</i> <i>Le cas du militantisme partisan en France</i> Laurent OLIVIER	219

ÉCOLOGISER LA CITOYENNETÉ ?

<i>Le « citoyen climatique » : Droits et devoirs politiques à l'ère de l'anthropocène</i> Christel CURNIL.....	247
<i>Les bêtes dans l'agora. Repenser le statut de l'animal ou repenser la citoyenneté ?</i> Samantha SIMON	267

CONCLUSIONS

<i>Entre approches classique et post-moderne : où en est la citoyenneté ?</i> Jules LEPOUTRE	285
---	-----

LES HABITS NEUFS DU CITOYEN

*TRANSFORMATIONS CONTEMPORAINES DE LA CITOYENNETÉ :
PERSPECTIVES INTERDISCIPLINAIRES*



Comme l'empereur du conte d'Andersen, le citoyen du XXI^{ème} siècle ne serait-il pas plus déshabillé, moins majestueux, que ce qu'en disent les discours solennels qui saluent sa souveraineté ? Le citoyen constitue pourtant, en théorie, l'une des figures centrales de l'ordre international instauré après la Seconde Guerre mondiale : à la fois l'unité élémentaire de la souveraineté des Etats-nations et la modalité d'expression privilégiée des peuples. Née d'une reprise de formes historiques antiques réélaborées à la faveur des grandes révolutions politiques modernes, cette figure s'est disséminée au-delà de son berceau européen et nord-américain. Puis, à la faveur de la création de l'ONU et des indépendances des peuples anciennement colonisés, la figure du citoyen s'est acclimatée à des contextes variés. On aurait pu croire que la chute des régimes communistes (en Europe centrale et orientale et ailleurs dans le monde) aurait couronné le triomphe de ce modèle. Pourtant, plus de trente ans plus tard, on est amené à s'interroger sur l'effectivité de la souveraineté du citoyen dans les ordres politiques et juridiques contemporains. Quelles épreuves traverse aujourd'hui cette figure institutionnelle ? Doit-on parler d'un affaiblissement ou bien d'une métamorphose de la figure civique ? Cet ouvrage entend mettre à l'épreuve ces hypothèses, en organisant la conversation entre des perspectives de recherche développées au sein des diverses sciences sociales et juridiques.

Cet ouvrage rassemble les contributions de Flora ATCHO, Arthur BRAUN, Christel COURNIL, Mélanie DUBUY, Christian JOPPKE, Jules LEPOUTRE, Léonard MATALA-TALA, Pascaline MOTSCH, Jean-Denis MOUTON, Julien NOCETTI, Teresa PULLANO, Laurent OLIVIER, Gildas RENO, Eric SAVARESE, Samantha SIMON, Catherine WIHTOL DE WENDEN.

Les coordonnateurs du volume

Mélanie DUBUY est maître de conférences HDR en droit public. Elle enseigne le droit international public à la Faculté de Droit de Nancy (Université de Lorraine) et est membre du laboratoire IRENEE. Ses domaines de recherche sont notamment la guerre et la paix, la sécurité internationale, la lutte contre le terrorisme, les fragilisations étatiques ou encore les coopérations inter-organisationnelles.

Gildas RENO est maître de conférences en science politique à l'Université de Lorraine et membre de l'IRENEE. Ses travaux portent sur la sociologie des institutions, sur la pensée politique ainsi que sur l'action collective (syndicalisme salarié, mouvements de la transition écologique...).

ISBN 978-2-233-01099-5



9 782233 010995 36 €

Ce volume a pu voir le jour grâce au soutien de l'Institut IRENEE (UR7303), l'Institut de Recherche sur l'Evolution de la Nation Et de l'Etat, laboratoire de Droit public et de Science politique de l'Université de Lorraine.

